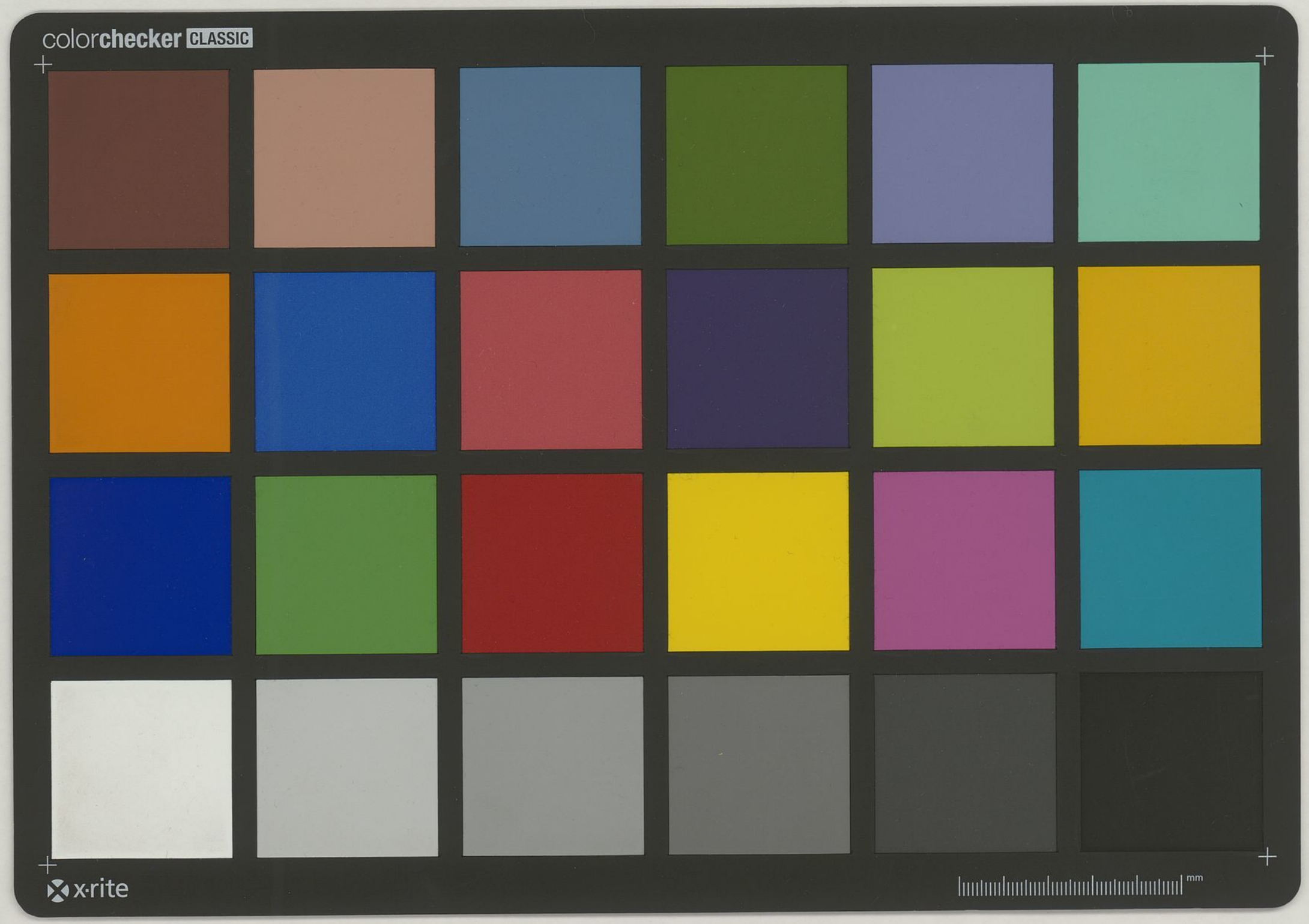
colorchecker CLASSIC
x-rite
mm

854
Mss ~~16 S~~
~~16~~ ~~6~~
22

Papiers de Condorcet

Lettres au roi de Prusse et à divers

Condorcet Imprimé
Edition de 1804. Vol 10 p. p 145 et suivantes

Mss. N.S. 854
46 G 4

Lettres au Roi de Prusse.

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE

399

Je ne trouve pas cela dans l'éd. de 1804 —

Sire,

Lorsque votre majesté a bien voulu agréer M. L'évêque ~~[illegible]~~ pour ~~[illegible]~~ professeur de Philosophie, ~~j'ai été~~ elle a eu la bonté de m'autoriser à lui ~~[illegible]~~ annoncer que les appointemens de cette place seraient de douze cens rixdales, dont huit cens ~~[illegible]~~ d'appointemens ordinaires et quatre cens sur les fonds de l'académie. La lettre donc votre majesté a honoré M. L'evêque lui a fait craindre ~~que les les appointemens bornés a ceux de la place seule ne la rend~~ qu'elle n'eut l'intention de ne plus lui accorder que huit cens rixdales en tout.

Il desire vivement de repondre a ses bontés, il regarde avec raison l'honneur d'être appelé par elle comme le plus grand qu'un homme de lettres puisse recevoir. Mais un pere de famille est obligé même pour devoir de s'occuper de ses interets, et si votre majesté ne daigne pas lui conserver ce qu'elle lui a permis d'esperer il se verra forcé avec regret de renoncer ~~avec~~ une destination qui flattait egalement son gout et son amour propre.

J'oserais presque assurer votre majesté qu'elle sera contente de ce choix, c'est un homme dont la philosophie est très forte, qui n'a aucun prejugé, mais qui en même tems expose ses opinions avec beaucoup de modération et de sagesse, ce qui sait ce qu'on doit aux jeunes gens pour les préserver des préjugés sans leur inspirer des ~~sentimens~~ ~~[illegible]~~ opinions outrées qui peuvent être dangereuses.

Je prends la liberté d'offrir à votre majesté un petit ouvrage qui n'est qu'un mémoire d'avocat. Mais la legereté avec laquelle nos juges se permettent de condamner les accusés hors surtout qu'ils sont de la classe du peuple est si révoltante, qu'il est ~~quelquefois~~ impossible

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE

de ne pas ~~la~~ ~~en~~ employer en faveur
des ~~amusés~~ Opprimer la plume bonne
ou mauvaise que la nature nous a mis dans
les mains.

Ed. 1804 Vol X page 154

400

Les bontés dont vo. A. R. m'a honoré me font esperer qu'elle daignera recevoir avec indulgence ~~un ouvrage~~ l'essai que j'ai l'honneur de lui présenter. C'est un ouvrage de calcul, mais le calcul y est appliqué a un objet qui interesse tous les hommes, ~~et les principes ainsi que les resultats~~ ~~sur lesquel~~ et j'en ai exposé a part les principes et les resultats dans un long discours préliminaire.

J'ose croire que ~~mon travail~~ ce livre ~~est un ouvrage~~ sera utile non en lui même mais parce qu'il ~~en fera faire de meilleurs~~ peut donner envie a des hommes plus habiles en mathematiques et meilleurs Philosophe que moi de traiter les mêmes questions.

~~Les mes~~ L'accueil que votre altesse R. a bien voulu me faire, le souvenir que je sais qu'elle daigne conserver de moi me flattent trop pour que je ne doive pas chercher à m'en rendre plus digne au moins par l'utilité de mes travaux. C'est le seul moyen que j'aie ~~de~~ pour conserver ce que je n'ai dû jusqu'ici qu'au zele sincere que j'ai montré pour le progrès des sciences et de la philosophie, et en faveur duquel ceux qui sont dignes de les aimer ont fait grace a la faiblesse de mes productions.

Daignez agreer, Monseigneur l'hommage de ma reconnaissance et de mon dévouement.

Imprimée Vol. 10 p. 145 —

401

Sire M. l'Evêque accepte avec reconnaissance la place que votre majesté a bien voulu lui donner. Je me flatte qu'il la remplira ~~d'une manière~~ bien. Il est à la fois disciple de Locke et disciple des anciens, et j'espère qu'il saura joindre à l'analyse moderne, cette ~~[illegible]~~ vigueur de principes qui nous plait encore dans la morale des romains et des grecs. ~~[illegible]~~ Je ne me consolerai point du malheur d'avoir mal répondu à la confiance de votre majesté la 1ere fois qu'elle m'en a honoré.

Nous venons de perdre M. Watelet de l'académie française, et de celle de votre majesté. Il était le dépositaire des lettres qu'elle a écrites à M. Dalembert, et il n'a fait aucune disposition. ~~Je crois qu'~~ Elles seront vraisemblablement remises à M. le Duc de Nivernois. J'ai cru par respect pour votre majesté et par interet pour la mémoire de M. Dalembert devoir l'instruire de ces details, et veiller, jusqu'à ce qu'elle ait daigné faire connaître ses intentions, sur un depot précieux pour la philosophie et pour l'humanité.

annoncerait cet evenement comme etant arrivé, On observera que l'on doit regarder comme
également possibles tous les evenemens ou l'on aura amené deux fois la même carte. On ne doit
donc regarder comme l'evenement contradictoire a l'evenement qui est arrivé, que celui
D'amener une carte semblable après avoir amené la premiere et par conséquent $\frac{1}{40}$ sera
la valeur de u. La détermination de ce qu'on doit regarder comme le fait contradictoire a
celui dont on veut connoitre la probabilité peut avoir quelques difficultés dans l'application,
Mais on parviendra toujours a les lever au moïen du principe que nous venons d'exposer.

IV

Quant aux Quantités u' et e' qui designent icy la probabilité d'un Témoignage, Il faut
Observer qu'il S'agit Seulement de la probabilité du Témoignage en lui même, c'est a dire,
de la probabilité de voir les Objets bien ou mal, et de rendre ce qu'on a vû avec verité ; et
Il faut la Considerer icy independamment du degré de possibilité que presente le fait
Considéré en lui-même ; et par Conséquent u' et e' expriment la probabilité du Témoignage
telle qu'on pourroit la Connoitre d'après les faits Ordinaires qui ont une probabilité egale
a Celle du fait contradictoire ; en effet dans ce cas $u = \frac{1}{2}$ et $e = \frac{1}{2}$, Donc $\frac{uu'}{uu'+ee'} = u'$, et
$\frac{ee'}{uu'+ee'} = e'$. Cependant cette probabilité du Témoignage n'est pas la même pour tous les
faits ; Elle depend 1°. de la difficulté de les bien observer, 2°. des Causes d'erreurs qui peuvent avoir
une Influence plus ou moins grande Sur les Témoignages, 3°. de la Complication du fait en
lui-même.

Quant a ce dernier Objet Il faut remarquer 1°. que l'on ne doit pas entendre par cette
expression un fait Simple dans un Sens rigoureux et Metaphysique, mais dans ce Sens qu'un
fait Simple est Celui dont un homme d'une Capacité ordinaire peut Saisir l'ensemble et les
Details d'un Seul Coup d'œil Sans un trop grand effort d'attention.

II. Exemple qu'un Temoignage duquel pour un Evenement ordinaire, ou dont la probabilité est $\frac{1}{2}$, il resulteroit une Probabilité $\frac{999}{1,000}$ de l'Evenement affirmé, ne donneroit cependant pour un evenement très Extraordinaire qu'une probabilité moindre que $\frac{1}{1,000}$.

III.

La Probabilité u de l'Evenement designe icy cette Probabilité prise en elle même et telle qu'elle Existe lorsqu'indépendamment de toute ~~pensée~~ preuve relative à cet evenement individuel on demande quelle est la probabilité qu'il a eû lieu plutôt que l'Evenement contradictoire.

Mais on doit observer que cette probabilité doit etre celle d'un evenement determiné Comparée a la probabilité d'un autre evenement determiné qui ne peut Subsister avec le premier et non a celle d'un Evenement quelconque de la Somme des Evenemens possibles.

Ainsi, par Exemple, Si On dit que dans une lotterie de 100,000 billets C'est le Numero 99 Qui est Sorti le Premier; Comme la Sortie de ce Billet est aussi probable que Celle de tout Autre billet determiné, Je dois regarder Sa Sortie comme aussi probable que celle d'un Evenement Contradictoire. Je feray donc dans ce cas $u = \frac{1}{2}$, et le Temoignage qui m'assure de la Sortie de ce Billet ne doit rien perdre de Sa force. Il n'en est pas de même Si le Temoignage a precedé la Sortie du Billet. Alors cette proposition: le Numero 99 Sortira: Est l'Equivalent de Celle-cy: j'ay deviné d'Avance le Numero qui doit Sortir: et la Probabilité u d'avoir deviné juste ne ~~Sera~~ doit être que $\frac{1}{100,000}$. ~~Si un temoin dont le~~

Supposons encore qu'on ait un jeu de quarante cartes, et que l'on Considere la probabilité d'avoir tiré deux fois de Suite une Carte Determinée, comme le Roi de Pique, Il est clair que la Probabilité de Tirer deux fois le Roi de Pique est $\frac{1}{1,600}$. Mais Si on la cherche relativement a Celui qui annonceroit cet evenement comme etant arrivé, On observera que l'on doit regarder comme Egalement possibles tous les Evenemens ou l'on aura amené deux fois la même carte. On ne doit

M. Tillet

M. L'abbé Rochon

M. de la place

Edition 1804 Imprimé
Volume 10 – p. 156

403

Sire,

Je n'ai point cessé de ~~veiller sur~~ faire tous mes efforts pour preserver de toute espece d'indiscretion la correspondance de votre majesté avec M. d'alembert. M. Watelet etait receveur général des finances la chambre des comptes à mis les scellés sur ses papiers, et tout ce que la rigueur des formes a pu permettre, c'est que la correspondance de votre majesté fut remise à M. de Nicolai premier president de cette chambre ~~jusqu'à~~ qui la gardera jusqu'à ce qu'une personne chargée des ordres de votre majesté la reclame en son nom.

Si elle veut en charger m. le Baron de grimm ou si elle daigne permettre que ce depot si pretieux pour la gloire de mon ami, et pour celle des lettres me soit confié ~~et~~ cessera d'être exposé aux differentes especes d'indiscretion qui peuvent se commettre. Je puis assurer votre majesté que si elle me donnait cette marque de bonté, il ne sortirait jamais de mes mains, et que je prendrais les précautions les plus sures pour qu'aucun evenement ne pût l'exposer de nouveau.

M. l'eveque sera prêt à partir vers la fin d'avril; un homme de lettres pere de famille et très peu riche a besoin de plus de tems qu'un autre pour arranger ses affaires quoique peu compliquées. Toute négligence peut être fatale a une petite fortune.

M. Dupuis ne pourrait partir que vers le ~~fin de la~~ mois de septembre. C'est alors qu'il deviendra libre car il a été impossible de lui obtenir une grace qu'il merite par ses talens, et que l'interet que votre majesté a bien voulu montrer lui aurait surement fait accorder si des corps et sur tout des corps composés comme l'université de Paris pouvaient se conduire d'après des motifs nobles ou raisonables.

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE

à collationner

au Roi de Prusse
Imprimés Vol 10
p. 156. Ed. 1804.

Imprimée vol 10. p. 146.

~~Liberté~~. L'ouvrage que j'ai l'honneur de présenter à votre majesté traite de questions importantes. J'ai cru que il pouvait être utile d'appliquer le calcul des probabilités à l'examen de celle des décisions rendues à la pluralité des voix: et comme j'ai ~~toujours~~ toujours aimé presque également les mathématiques et la philosophie, je me suis trouvé heureux de pouvoir satisfaire deux passions à la fois.

Je n'ose désirer que votre majesté daigne jetter les yeux sur un discours trop long, où j'ai exposé les principes et les résultats de l'ouvrage dégagés de tout l'appareil du calcul.

Mais je prendrai la liberté de lui parler de deux de ces résultats; l'un conduit à faire regarder la peine de mort comme véritablement injuste excepté dans les cas où la vie du coupable peut être dangereuse pour la société: ~~un pareil conduit à cette conclusion~~ Cette conclusion est la suite d'une maxime principe, que je crois rigoureusement vrai, c'est que à toute probabilité d'erreur dans un jugement est une véritable injustice toutes les fois qu'elle n'est pas la suite de la nature même des choses, et qui elle ~~est interdite~~ a pour cause la volonté du législateur. Or comme on ne peut être rigoureusement sûr de la pureté condamner un innocent, comme il est même très probable que dans une longue suite de jugements il y aura un innocent condamné, il me paraît en résultat qu'on ne peut sans injustice rendre volontairement inévitable l'erreur à laquelle on est nécessairement et involontairement exposé.

Le second résultat est l'impossibilité de parvenir par le moyen des ~~dit~~ formes auxquelles les décisions sont assujetties à ~~s'assurer~~ remplir les conditions qu'on doit exiger à moins que ces décisions ne soient ~~formées~~ rendues par des hommes éclairés ; d'où l'on doit conclure que le bonheur des hommes dépend beaucoup plus de la justesse d'esprit de ceux qui les gouvernent, que de la forme des constitutions politiques, et que plus les constitutions se rapprochent de la démocratie, plus elles sont compliquées moins elles conviennent à des nations où le commun des citoyens manque de lumières.

Les conséquences peuvent être importantes dans ~~une~~ l'époque où nous sommes, elles montrent que ceux qui veulent vraiment le bien doivent s'occuper ~~beaucoup~~ surtout de répandre des lumières utiles dont ceux qui dirigent les affaires puissent profiter, et non pas de jetter l'inquiétude dans les esprits par des déclamations ou des maximes d'une philosophie exagérée. ~~J'aurais insisté sur les conséquences~~ ++

Mais je n'ai point voulu insister sur cet objet dans un livre sorti des presses d'une imprimerie royale. ~~[illegible]~~

Quelques recherches sur les ~~manières~~ conditions qu'on doit exiger dans les jugemens et sur la manière de les rectifier,

~~[illegible]~~ Je demande pardon à votre majesté ~~de la liberté que j'ai prise~~ de lui parler si longtems de mes idées, et je la supplie de ne regarder la liberté que je prens de lui présenter mon ouvrage ~~que~~ comme un hommage que je lui dois à tout de titres. ++

~~++ et que les hommes qui [illegible] la réforme des abus ont beaucoup à attendre d'un monarque qu'il y a plus d'espérance~~ De voir ~~[illegible]~~ la destruction des abus s'opérer d'une manière tranquille dans une monarchie que dans une république,

++ J'ai reçu les ordres ~~[illegible]~~ relativement aux deux places de professeur ~~[illegible]~~ et je ~~négligerai rien~~ ~~[illegible]~~ n'oublierai rien pour répondre ~~à~~ la confiance dont elle m'honore.

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE

paraissait y prendre quelque interet cet ordre serait ~~fa~~ aisé a obtenir. Je demande pardon à votre majesté de cette proposition mais par ce moyen elle acquerrerait un homme très capable d'enseigner la grammaire, un academicien d'une erudition très distinguée ce qui a sçu y porter ~~dans l'erudition une de~~ l'esprit et une philosophie qui est très rare dans cette classe de savans.

D'ailleurs M. Dupui quoiqu'il ait passé sa vie à Paris n'en a ~~pour~~ pris ni les habitudes ni les meurs, il ne croira point ce qui arrive souvent à nos gens de lettres ~~qu'on ne puisse être heureux que~~ que le bonheur et la gloire ~~litteraire~~ existent seulement sur les bords de la Seine. Il est marié mais sans enfans.

Je pourrais proposer a votre majesté d'autres ~~q~~ hommes de merite mais aucun qui fut de cet ordre.

M. Beauzée dont elle m'a fait l'honneur de me parler est vieux très dévot, très flatté de siéger dans l'academie francaise, et quoique peu riche, il a pour lui et pour ses enfans des esperances qui le retiennent ici.

Je cherche un professeur de belles lettres et de philosophie, mais

Je n'oublierai rien pour répondre à la confiance dont votre majesté m'a honoré. Je ne puis encore lui proposer ~~qu'un l'academicien destiné~~ qu'un seul sujet propre à remplacer M. Thiebaut ~~de~~ dans l'academie et à donner des leçons de grammaire. C'est M. Dupui. Il est professeur depuis longtems dans l'université de Paris. Sa bonne conduite et son amour du travail lui ont merité l'estime generale. Mais ~~il a voulu~~ son gout dominant pour l'erudition l'a conduit à entreprendre un grand ouvrage sur les anciennes Theogonies, sur l'origine des constellations, ~~en un mot sur~~ et il ne peut continuer ce travail ni en publier les differentes parties sans offenser ~~certe~~ des gens qui ont encore ici quelque credit. Ce n'est pas qu'il veuille attaquer les choses établies, mais il est conduit à des consequences qui ne peuvent point se concilier avec les idées communes. Il n'a pu même en voilant les consequences au hazard d'affaiblir le merite de ses recherches parvenir à une place de l'academie des belles lettres, dans cette ~~circonstance~~ position il accepterait avec reconnaissance la place vacante à l'academie et de l'ecole militaire. Un seul obstacle l'arrête, il serait dans ~~18 r~~ dix huit mois ce qu'on appele emérite ce qui lui vaudrait 1400# de notre monnoie de la maniere la plus indépendante, et il perdrait en quittant 18 ans de sa vie emploiés dans l'espérance de cette retraite. Mais votre majesté pourrait applanir cet obstacle, ~~en obtenant~~ ~~[illegible]~~ les professeurs qui voiagent par ordre du roi sont remplacés et peuvent conserver leur titre, et si votre majesté

~~Les loix que votre altesse a faites pour le bien de ses~~

Le bien que votre altesse royale a fait à ses peuples, et les exemples qu'elle a donnés aux souverains lui ont donné des droits sur la reconnaissance de tous ceux qui s'interessent au bonheur general de l'humanité. Je la supplie de pardonner à ce ~~motif~~ sentiment si juste la liberté que je prens de lui presenter un ouvrage d'Arithmétique politique.[#] ~~Si quelq[illegible] des objets qui y sont~~ l'objet en est important, et je dois en craindre davantage d'être resté trop au dessous de mon sujet: mais je sais avec quelle indulgence votre altesse royale daigne accueillir les ouvrages les plus faibles quand ~~ils sont inspirés par ce~~ l'utilité publique en est le motif. ~~Depuis qu'elle regne en~~ Si j'avais voulu prouver par des faits cette verité ou le calcul m'a conduit que le bonheur d'un ~~nations~~ peuple, depend bien plus des lumieres de ceux qui gouvernent que de la forme des constitutions politiques, la toscane m'en eut ~~donné~~ offert un grand exemple, ~~et le calcul~~

[#] Mais dont les principes et les ~~conclusions~~ resultats sont exposés separement du calcul dans un discours preliminaire.

406

Lettres à Maurepas

—

au sujet de la place d'Inspecteur des Monnaies

—

Mss. N.S. 16 6/2

(Copie) Condorcet à [illegible] 1777

Vos anciennes bontés pour moi, M. le comte, me font espérer que vous me pardonnerez de m'adresser directement à vous. M. Turgot qui connaissait mon peu de fortune et qui voulait me mettre à portée de me fixer à Paris où son amitié pour moi lui faisait croire que je pourrais me rendre utile, m'a donné une place d'Inspecteur des monnaies avec cinq mille francs d'appointements et un logement. Je viens d'apprendre que le contrôle général est partagé entre M. Valoureau et M. Neckre, mais j'ignore dans quel département la place que j'ai se trouvera. J'ai prononcé trop hautement mon opinion sur les ouvrages de M. Neckre et sur la personne pour que je puisse garder une place qui dépendrait de lui. Je serais fâché d'être dépouillé, et encore plus d'être épargné par un homme dont j'ai dit ce que j'ai dit de M. Neckre. Daignez donc, je vous prie, Monsieur le comte, si vous conservez encore quelque bonté pour moi, me faire savoir si je dois dépendre du département de M. Neckre

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

et je vous supplierai dans ce cas de vouloir bien permettre que ce soit entre vos mains que je remette ma demission.

408

(Copie). L'encre rouge est de l'Ecriture de Turgot
L'encre noire est de l'ecriture de Condorcet

à Paris ce 6 juillet 1777.

Monsieur le Comte

Monsieur l'abbé de Veri m'a fait espérer ~~Monsieur le Comte~~ que vous ~~auriez la bonté de m'accorder la permission~~ vous ~~voudriez bien me per~~ trouviez bon que j'eusse l'honneur de remettre en vos mains la démission de la place d'inspecteur des monnaies. ~~Les circonstances où je me trouve~~ vous savez les motifs qui me font regarder cette demarche comme convenable. La permission que vous voulez bien me donner est une nouvelle marque de vos bontés. J'ose me flatter que vous daignerez me les conserver. Je suis avec respect Monsieur le comte, votre très humble & très obéissant serviteur

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

le Mis de Condorcet

Je prends la liberté de joindre à ma démission quelques eclaircissemens sur les places d'inspecteur des Monnoies que M. l'abbé de Veri m'a dit que vous aviez paru désirer.

59

(Copie) (Condorcet à [redacted])

Je prie Mr Desnaux de copier ce memoire sur le champ & de me l'envoyer ✱

Il y a deux places d'inspecteurs generaux des monnaies toutes deux ont cinq mille francs d'appointemens & un logement à la monnoie. C'est Mr Chauvelin Intendant des finances qui les a fait créer.

BIBLIOTHEQUE INSTITUT

La premiere en 1755. pour Mr de Forbonnais × qui ~~Il n'y avait aucune fonction attribuée à cette place le titulaire était~~ fut chargé ~~seulement~~ de se transporter où le controleur general l'enverrait, et de donner les eclaircissemens qu'on lui demanderait. M. de Forbonnais a fait plusieurs memoires sur les abus qu'il y avait dans l'administration de la confection d'un tarif sur la proportion des differentes matieres d'or et d'argent et de plusieurs autres operations de calcul relatives aux monnoies il s'est retiré en 1775 et M. de Condorcet lui a succedé. La seconde a été créée en 1764 pour Mr Tillet ~~il s'est retiré en 1775~~ et M. de Condorcet lui a succedé ~~de~~ tresorier de l'academie des sciences qui la possede encore.

~~Cette place a des fonctions.~~ Outre un travail general relativement

---

✱ ces deux lignes sont de l'ecriture de Mr Turgot

× tout ce qui est interligné est de l'ecriture de Mr Turgot

à la perfection des affinages & des essais. M. Fillet est chargé d'examiner les directeurs & les essayeurs des monnoies et ils ne sont reçus que sur le certificat de capacité qu'il leur donne. Depuis lorsqu'il y a lieu de soupçonner quelque altération dans les monnaies étrangères & qu'avant de donner de la publicité à ce soupçon on veut s'assurer s'il est fondé. M. Fillet est chargé de ces opérations et en général de toutes celles dont le gouvernement peut avoir besoin pour constater le titre & la composition des matières d'or & d'argent.

Memoire

Vers le Commencement de 1775, M. Turgot dont j'avais l'honneur d'être l'ami me proposa la place d'Inspecteur des Monnoies vacante par la demission de M. de Forbonnais qui conservait son traitement comme retraite. Il me dit que je n'aurais point d'abord d'appointemens, parce qu'il ne voulait pas augmenter les depenses de son Departement, mais qu'il m'en donnerait aussitôt que des reformes qu'il y croiait possibles le lui permettraient. Vers le milieu de l'année le Departement des Subsistances qu'avait M. Albert fut reüni a celui des Monnoies qu'avait M. de Fargès et M. Turgot me fit donner des appointemens. Si je les avais reçus en même temps que la place Je serais absolument dans l'ordre ordinaire, il ne pourrait y avoir lieu à aucune difficulté. Il ne serait donc pas Juste de me traiter plus severement parce que je n'ai point été à vide et que M. Turgot a été économe.

On ne peut pas dire que j'ai sollicité d'abord une place sans appointemens pour en obtenir ensuite. Je ne repondrai point a ce que cette allegation qui ne serait appuiée sur rien aurait d'injurieux pour moi,

mais elle l'est également pour M. Turgot en qui elle supposerait une facilité qui n'était ni dans son caractere, ni dans ses principes. Son opinion sur les inconvenients des Services gratuits etaient telle, qu'il eut eu de la repugnance a donner une place sans appointemens — même passagerement a quelqu'un en qui il n'eut pas eu la confiance de l'amitié.

Le Brevêt exprime et devait exprimer que je succederais de droit aux appointemens de M. de Forbonnais ou à ceux de M. Tillet. C'était une clause de pure Justice, et une précaution pour éviter que la recompense accordée a M. de Forbonnais ne devint une augmentation — perpetuelle de depense.

Enfin il ne s'agit que de prononcer si je dois toucher les appointemens de 1789; or je les reclame au même titre que ceux des autres années que j'ai touchés, même Jusqu'au mois d'aout 1790. Prononcer qu'ils ne me sont pas dûs ce serait donner un effet retroactif au Decrêt qui a supprimé la place, ce serait Juger non de la legitimité du titre en vertu duquel Je reclame, mais du plus ou moins de raison qu'il y a eu a me — l'accorder, mais du plus ou moins de titre que j'avais en 1775 pour avoir un traitement.

Enfin l'assemblée nationale par son Decrêt — du 13 aout (*) en supprimant ma place me renvoie

(*) Decrêt du 13 aout 1790.
« Le traitement du Controlleur
« general et des deux Inspecteurs
« generaux renvoyé au Comité
« des pensions.

au Comité des pensions pour mon Traitement comme un des deux Inspecteurs généraux.

Elle y renvoie également M. de Forbonnais mais à part, et en le nommant, elle m'a donc regardé comme un Inspecteur des Monnoies ayant un traitement et M. de Forbonnais comme un individu ayant un traitement personnel.

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

Telles sont les observations que j'ai cru devoir soumettre à l'équité du Comité central de liquidation.

16 G 3'

Inédit

Condorcet
1776.

(1°) Inédit
413

a M. de Malesherbes
ce Mercredi

Je vous prie Monsieur de vouloir bien m'accorder un moment d'audience s'il est possible avant l'envoi du nouveau réglement pour l'académie des Sciences, j'espère vous convaincre que le reglement auquel un excès de bonté vous a fait condescendre, est l'ouvrage d'une plate méchanceté, qu'il est absolument contraire aux intentions que vous avez eu la bonté de me témoigner; et que cette surprise qui vous a été faite, doit vous mettre en garde contre les gens médiocres que vous daignez trop écouter. j'espère vous proposer des moyens de paix et de conciliation si ces Messieurs sont capables de vouloir l'un ou l'autre. Vous verrez du moins que je ne suis pas obstiné, mais qu'il n'est pas juste non plus que j'approuve toutes les petites intrigues que quelques membres de l'académie font pour me dégouter de ma place, et la faire tomber à M. Bailly. mais j'ai pris mon parti la dessus. s'ils me rendent l'académie désagréable, je n'y paraitrai plus, mais ils n'auront jamais ma démission, et il faudra qu'ils me chassent. ils parlent beaucoup du vœu de l'académie. J'ose vous assurer que

Transferre Académique

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

le vœu est pour la fin de toutes ces tracasseries et qu'à l'exception de trois intrigans et du bon homme Duhamel qu'ils ont engaumé, tout le monde est las à mourir de ces platitudes.

Vous connaissez, Monsieur, mon respectueux dévouement.

Le Mis de Condorcet

Je ne compte pas être à Paris dimanche lundi et mardi. Cependant si Vous voulez bien me donner Vos ordres aujourd'hui ou demain matin je m'arrangerai d'après eux.

Inédite
2 de
Inédite
414

ondorcet
1776
.c.

à M. de Malesherbes
ce vendredi (1776)

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

M. Turgot a eu la bonté de vous dire, Monsieur, le sacrifice que je consentais à faire pour le bien de la paix. je me flattais qu'en renonçant à une liberté dont mes prédécesseurs avaient joui, qu'en me soumettant à la même règle que Louis XV avait prescrite à l'académie française lorsqu'il voulut la punir, je vous aurais montré combien je désire de répondre à vos vues de conciliation. je vous demandais de vouloir bien suspendre l'effet de ce qu'on ose appeler une délibération de l'académie. vous me refusez cette grace, et je ne dois plus recourir qu'à votre justice. 1° l'usage général de l'académie des sciences est d'indiquer à huitaine les assemblées où l'on doit délibérer de quelque affaire importante. c'est à une assemblée ordinaire que j'ai été jugé, sans que l'on ait averti l'académie qu'il dût y être question de cette affaire : première irrégularité

2° M. de Fouché a demandé des commissaires, et on lui en a donné ; on veut étendre cette loi sur mon travail, et on le décide sans m'entendre. j'entre dans l'assemblée au moment où quelques personnes réclamaient pour moi. le chevalier de Borda me voit entrer, il crie au chevalier d'Arci : « la délibération est finie, il faut reprendre la séance à l'ordinaire » ; on la reprend, et le chevalier me montre une heure après, la délibération qu'il a écrite

Sur un chiffon. je demande si une délibération qui porte ce caractère d'injustice, mérite que M. de Malesherbes la respecte, et s'il a du moins, j'en ai pris le droit rigoureux de demander une délibération contradictoire avec moi.

3°. il est écrit sur les régistres, c'est à dire sur le plumitif de M. de Souchi: ayant lû à l'académie la proposition contenue dans l'écrit suivant, et elle a été unanimement adoptée; et l'écrit suivant ne se trouve pas dans le plumitif. je vous certifie ce fait sur mon honneur. M. de Souchi a pu, depuis que j'en ai vû ce plumitif, y attacher avec une épingle ou un cachet toutes les propositions qu'il aura voulu, mais certainement il est impossible de regarder une telle délibération comme pouvant obliger un autre que M. de Souchi. le chevalier d'arci m'a montré cette délibération écrite de sa main sur un chiffon; il n'y était pas alors question de moi, je ne sais s'il l'a depuis écrite d'une autre manière. mais certainement voilà une façon de faire des loix qui ne mérite guères les égards d'un Ministre aussi juste et aussi éclairé que vous.

après cet exposé de ce qui s'est passé, je vous demande, Monsieur, de vouloir bien suspendre l'effet de la délibération jusqu'à ce que vous vous soyez fait rendre compte des faits, je déclare, après l'examen que vous voudrez bien

Condorcet a M. de Malesherbes
2. 1776.

415

en faire, que la délibération de l'académie est irrégulière, et qu'elle n'oblige que M. de Fouchi tout au plus; enfin de me renvoyer au jugement de l'académie convoquée exprès dans une assemblée, où je puisse me défendre, et où le chevalier d'arci ne puisse se trouver comme officier. j'ose croire, Monsieur, que ce que je vous demande aujourd'hui est de la justice la plus rigoureuse.

Daignez songer d'ailleurs que les délibérations de l'académie ne peuvent avoir force de réglement qu'étant approuvées par le Roi, et que M. de la Vrillière a constamment refusé de donner ce consentement.

On vous a dit, Monsieur, que la délibération avait été unanime, c'est un Mensonge; quelques polissons ont battu des mains, plusieurs gens honêtes ont reclamé, et M. d'arci a prononcé qu'elle était unanime.

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

On vous a dit que l'académie était très aigrie. c'est un second Mensonge, plusieurs de mes confrères m'ont témoigné des dispositions toutes contraires; mais il faut pour qu'ils disent leur avis, qu'on le leur demande sans leur imposer silence par des criailleries; il faut donc qu'ils puissent parler dans une assemblée régulièrement ~~convoquée~~ convoquée, et où la présence ou du Ministre, ou du moins du président, les mette à l'abri de l'insolence et des mauvais propos.

On vous a dit que si vous détruisiez cette délibération vous révolteriez l'académie, c'est un 3ème Mensonge. Vous

y rétabliriez la paix, parceque tout le bruit est l'ouvrage de deux ou trois personnes; et que la premiere ~~de~~ désaprobation de votre part fera tomber toute leur influence.

On vous a dit que M. l'abbé Rochon se plaignait avec plusieurs autres, de ce que je demandais pour moi une part des fonds, qui devaient être employés à payer leurs expériences. M. l'abbé rochon est venu chez moi exprès pour me dire qu'il n'était pas capable d'une pareille infamie

Vous m'avez parlé de conciliation Mercredi matin. et mercredi au soir, le comité de librairie, voulait me forcer à m'expliquer sur le champ sur le parti que je voulais prendre pour les extraits, et ils veulent que demain j'aille à l'assemblée prendre leurs ordres sur cette affaire. Vous me parlez de céder à des gens qui s'acharnent à me persécuter; c'est à quoi, Monsieur il m'est impossible de consentir. j'ai eu l'honneur de vous proposer hier, par M. ~~[illegible]~~ turgot, le seul sacrifice que je puisse faire. je n'en ferai point d'autre. je saurai souffrir l'oppression, et non pas m'y soumettre. si demain on me demande ma résolution. je dirai que je veux bien consentir à faire examiner mes extraits par deux académiciens de mon choix, que je proteste contre ~~toutes~~ la délibération illégale prise à mon ~~[illegible]~~ insçu; que je demande une nouvelle assemblée convoquée régulièrement, et où M. le chevalier d'arcé ne soit pas officier; si on me refuse, je ne me soumettrai point, et ~~ne~~

cependant je ne donnerai pas ma démission. je ne veux pas d'une opposition secrette, je veux qu'elle soit publique, que l'académie prononce mon exclusion, et que le conseil le confirme.

Depuis que le chevalier Darcet est à la tête de l'académie, on ne s'occupe de séance en séance que de projets de reglemens, de Mémoires aux Ministres, de vexations contre les académiciens; enfin on y est uniquement occupé de l'esprit de cabale qu'on honore du nom d'esprit de corps. Le parti que vous avez pris de respecter toute cette conduite va rendre cet esprit plus actif, j'en serai la 1ere et non la seule victime, et je doute fort que tout cela contribue au bien des Sciences.

Je m'y suis condamné tout entier. j'y ai sacrifié les avantages que j'aurais pu trouver ailleurs; ma récompense unique sera la persécution, la calomnie. je ne m'en plains pas, je m'y étais attendu. mais ce qui m'étonne, ce qui m'afflige profondement, c'est de voir M. de Malesherbes mettre à cette persécution le sceau de son autorité, et ce qui est bien plus cruel, celui de son opinion.

Daignez je vous supplie Monsieur me faire connaître vos intentions demain matin, ou je prendrai la liberté d'aller à Versailles solliciter votre justice. il faut que je sache avant d'aller à l'académie ce qu'il faudra que je réponde à mes ennemis. recevez, je vous prie, Monsieur, les assurances de mon respectueux dévouement.

le mis de Condorcet

Inédite

Condorcet

~~M. de Condorcet~~ a M. de Malesherbes

ce Jeudi.

(3ème 417

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

Demande de juger à Rouen trois accusés

Monsieur, Vous allez me trouver bien importun, mais ce n'est pas ma faute. nous ne demandons que justice et nous avons bien de la peine à l'obtenir. il est vraiment impossible que les trois accusés demandent grace et consentent à se deshonorer eux et leurs défenseurs pour sauver l'honneur de qui? en Vérité, il n'en vaut pas la peine. ils faut donc qu'ils soient jugés au risque de ce que l'adresse de M. Guillaume pourra faire contr'eux. mais par qui? exercera t-on contr'eux la petite vengeance de les trainer à une grande distance de paris? Voudra t-on mettre leur défenseur dans l'alternative ou de les abandonner (ce qu'il ne feroit pas) ou de les suivre au loin. cela ressemblerait si fort au choix des lieux d'exil par M. de Maupeou, que je ne crois pas avoir à le craindre. pourquoi ne nous donnerait-on pas le Baillage de Rouen avec l'appel au même parlement? tout se passerait dans la même ville, la sénéchaussée ou Baillage de Rouen est une espèce de chatelet fort supérieur aux Baillages ordinaires. on a déjà renvoyé à Rouen l'affaire de M. de Lalli, et certes le parlement de paris n'a point eu à s'en plaindre.

La nomination du juge délégué appartient à M. le garde des sceaux seul. c'est une chose qui se demande ordinairement, celle que nous proposons n'a rien de suspect, ni d'extraordinaire.

pourquoi me refuseriez vous d'avoir la bonté d'être notre interprète auprès de lui? Comment sans vous pourrions nous y parvenir au milieu des fracas des affaires publiques? et qui a plus de droit que vous auprès de lui, vous, qui vous intéressez à la fois et à la justice et à sa gloire personnelle? Vous vous intéressez même aux corps de Magistrature, mais ne vaut-il pas mieux pour eux mêmes d'essuyer une contradict. passagère pour une affaire particulière, que d'exciter une haine durable? Si on avait cassé il y a vingt ans les arrêts de La Barre, et de Lalli, cette cassation eut prévenu l'exécution de ces assassinats juridiques: on n'en parlerait plus, ~~on n'en parlerait plus~~, et ~~la triste~~ La triste satisfaction d'avoir fait exécuter ces arrêts a couvert le parlement d'une opprobre qui durera autant que les ouvrages où il est gravé par des traits que le tems n'effacera peut-être jamais. daignez donc, Monsieur, demander Rouen, ou si vous ne voulez pas le demander, proposer Rouen.

agréez, je vous supplie, mes Excuses, car je sais très bien combien je vous impatiente, et les assurances de mon dévouement et de mon respect.

De Condorcet

Inédite

(5ème

418

Condorcet

Jean

De Condorcet a M. de Malesherbes (1)

du vendredi Saint.

1782 -

(1) Lettre qui contient une anecdote sur la vie de M. de Lamanon (Note de M. de Malesherbes)

J'aurais bien voulu, Monsieur, pouvoir me rendre à l'invitation que vous avez la bonté de me faire mais je suis retenu à paris par mes affaires du Secrétariat, il faut que je fasse l'éloge de M. de maurepas et de M. de Courtanvaux. je me trouve dans l'embarras ou vous vous êtes trouvé en 1775. pour l'éloge de ce vieux Conseiller de la cour des aides mort dans l'exil, et dont il n'y avait rien à dire sinon qu'il était mort, mais je n'ai pas ce qu'il me faudrait pour m'en tirer aussi bien que vous.

J'ai envoyé votre lettre à M. de lamanon. Vous a-t-il raconté son histoire, vous a-t-il dit, qu'étant chanoine d'arles, ayant la promesse d'une pension, il renvoya le tout un beau jour ne voulant pas être Ministre d'une religion qu'il avait, comme on dit, le malheur de ne pas croire; que son pere qui n'avait point prévu ce changement d'habit, l'avait réduit à sa légitime c'est à dire à cent ecus de rente, qu'alors son frere que vous avez vu l'obligea à partager avec lui, moitié par moitié, la totalité de la succession; que croyant, en 1776, qu'il n'y avait plus rien à esperer pour la france, il partit à pied de salon en provence, parcourut la france, l'angleterre, la hollande et la suisse; resta long-tems dans le Valais, et finit par revenir en provence où il trouva qu'à tout prendre on était aussi bien qu'ailleurs. il a envie maintenant d'aller en Sibérie, voir sur la place les prétendus os d'elephant. ce qui le charme surtout, ce sont les soufflets que l'histoire naturelle

J'ai envoyé copie de cette lettre à M. de Lamanon

donne à moïse à chaque pas que l'on fait sur le globe.

Jeudi prochain, nous délibérons à l'académie française sur la fondation d'un prix de vertu qu'on nous propose. nous couronnerons chaque année l'action la plus vertueuse faite dans l'étendüe du Royaume et nous en ferons au public un récit bien tourné. il faut que l'auteur de l'action ne soit ni gentilhomme ni même bourgeois ayant pignon sur Rue. le prix est de 1200#, on fera imprimer le récit qu'on présentera à M. le dauphin afin de lui apprendre à connaître les hommes.

avez vous eu la patience de lire mon discours à l'académie? agréez je vous prie Monsieur les assurances de mon inviolable et respectueux dévouement.

P.S. permettez-moi de vous proposer un cas de conscience. A est convenu avec B. de lui abandonner, pendant sa vie, une rente de .... que B. ne peut toucher sans les quittances de A. un créancier de B et qui a lieu de se plaindre de sa mauvaise foi, s'adresse à A, et lui propose de ne point remettre la quittance entre les mains de B, et d'employer la rente à payer le créancier. Que doit faire A? Doit-il se mettre à la place de la loi, et condamner B. à payer son créancier? Doit-il contribuer à faire recevoir à B cet argent, ayant la conviction intime que B en frustra injustement son créancier? est-il en droit de se servir du besoin absolu que B a de sa quittance, pour l'obliger à prendre des arrangemens avec le créancier?

Le cas de conscience n'est par une chimere, A a l'honneur d'être votre confrere dans deux Académies

Ceci n'est-il pas relatif aux créanciers de Mr de Fouchy?

Inédite

ceci prouve que c'est après 1787

M. de Condorcet à M. de Malesherbes

Ce mercredi

Femme

419

Vous n'avez Surement pas ajouté foi, Monsieur, à l'accolade donnée par ma femme aux trois accusés. nous Sommes humains, Sans être Ridicules, et il y a mon loin de la prison des gens qui Sont à la fois inhumains et ridicules. le ménage de la prison peut mentir, il est exposé à voir mauvaise compagnie et la plus mauvaise n'est peut-être pas celle qui est dedans. au reste, je puis Vous certifier que ma femme n'a pas eu plus d'envie d'embrasser Simare ou Bradier que M. Seguier ou le président d'ormesson, et c'est tout dire.

Mais ce qui est plus Sérieux que la Bêtise des gens qui veulent donner des Ridicules quand on leur reproche des crimes, c'est que l'intrigue S'occupe encore de détruire ou du moins d'affaiblir l'effet de l'arrêt du conseil, qu'on veut y faire des changemens, et des changemens dictés par les vices les plus Barbares. c'est au chef de la Magistrature à l'empêcher de se déshonorer par de telles manœuvres. en voyant comme elle agit, pouvez vous être étonné de la disposition où sont à Son Egard presque tous les hommes éclairés? peut-on les accuser encore d'humeur ou de préjugés

adieu, Monsieur, agréez les assurances de mon dévouement et de mon respect. je voudrais bien vous voir

a

Monsieur,

j'étais hier à Villiers-le-Bel, près d'Ecouen... à mon retour, vers minuit, j'ai éprouvé un vif regret de m'être trouvé absent lorsque vous m'avez fait l'honneur de venir me voir.

Que doit penser de moi Mad.e O'Connor? je crois que vous m'avez donné son adresse, et quand j'ai voulu répondre à sa lettre, je n'ai pu retrouver cette adresse. Quand vous lui écrirez, Monsieur, veuillez lui présenter l'excuse de mon silence.

Il y a longtemps que j'ai recueilli tous les autographes que j'avais de son illustre père, et j'ai retrouvé aussi les copies que j'en avais faites ou fait faire par mon fils, lorsque je projetais, il y a déjà longtemps, de publier La correspondance de Malesherbes. vous verrez les originaux et les copies, et vous pourrez emporter et transporter les dernières.

Si je savais, Monsieur, le jour et l'heure où je pourrais avoir l'honneur de vous trouver chez vous, je m'empresserais de m'y transporter.

Veuillez, Monsieur, recevoir l'hommage de ma plus haute considération.

Villemain

Ce 26 avril 1845

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

120

Monsieur,

J'étais hier à Villiers-le-Bel, près d'Ecouen... à mon retour, vers minuit, j'ai éprouvé un vif regret de m'être trouvé absent lorsque vous m'avez fait l'honneur de venir me voir.

Que doit penser de moi Mad.e O'Connor? je crois que vous m'avez donné son adresse, et quand j'ai voulu répondre à sa lettre, je n'ai pu retrouver cette adresse. Quand vous lui écrirez, Monsieur, veuillez lui présenter l'excuse de mon silence.

Il y a longtemps que j'ai recueilli tous les autographes que j'avais de son illustre père, et j'ai retrouvé aussi les copies que j'en avais faites ou fait faire par mon fils, lorsque je projetais, il y a déjà longtemps, de publier la correspondance de Malesherbes. Vous verrez les originaux et les copies et vous pourrez emporter et transporter les dernières.

Si je savais, Monsieur, le jour et l'heure où je pourrais avoir l'honneur de vous trouver chez vous je m'empresserais de m'y transporter.

Veuillez, Monsieur, recevoir l'hommage de ma plus haute considération.

[illegible]

Ce 26 août 1845

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

Monsieur

Monsieur J. Sambert membre de la Cour de Cassation
et de la Chambre des Députés
16. Rue des Petits-Augustins

422

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

Madame

Madame Condorcet O'Connor

au château de Bignon

Par Fontenay

Loiret

423

Madame

Voici une réponse bien tardive à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne dirai pas, pour m'excuser, que je voulais, avant de répondre, rechercher tout ce que je pouvais mettre à votre disposition, pour compléter le monument que votre piété filiale veut élever à la mémoire d'une des plus hautes célébrités du 18me Siècle; je ne dirai pas qu'un grand désordre, règne encore dans mes immenses collections; que dans ce désordre, votre lettre même s'était égarée: tout cela est vrai, ainsi que mes travaux incessans et la faiblesse de ma santé dans ma 84me année. S'il en était autrement, je serais devant vous, Madame, sous le poids d'un remords heureusement, je ne puis éprouver qu'un regret, mais ce regret est bien profond: Mr Jambert en a été témoin. il m'a promis d'être mon avocat auprès de vous, et certes ma cause ne pourrait tomber en meilleures mains: car, à côté de ses grands talens, est une ame sensible qui les élève encore.

Mr Jambert, Madame, vous remettra des copies, faites par mon fils, d'un certain nombre de lettres de Monsieur de Condorcet, copies que j'avais fait faire, il y a déjà longtems, lorsque je me proposais de publier les œuvres de Malesherbes, projet auquel je dus renoncer, d'après les désirs de sa famille, dès les premiers temps de la Restauration

J'ai encore quelques petits mémoires et quelques lettres de votre illustre père, dont je n'ai pu, jusqu'ici, retrouver les originaux, mais dont, Madame, j'aurai l'honneur de vous transmettre les copies que j'en fis faire dans le temps, et que je pourrai certifier si vous le désirez.

A votre retour à Paris, si ma santé me le permet, j'aurai l'honneur d'aller vous présenter mes devoirs, et de mettre sous vos yeux les originaux. En attendant, veuillez, Madame, agréer l'hommage de ma plus haute considération et de mon respectueux dévouement.

Villenave

Ce 29 août 1845.

Note confidentielle. M. de Condorcet, comme Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, a quelquefois à se plaindre, vivement, dans ses lettres à Malesherbes, des torts de cette illustre société. Sur des Secrétaires actuels, chargé de la partie mathématique de l'édition, jugera-t-il à propos d'approuver l'impression de ces lettres? Lorsqu'il composait l'éloge de Bailly, qui avait passé toute la dernière année de sa vie à Nantes, dans ma maison, M. Arago désira vivement que je lui donnasse des détails: je les écrivis sur l'instant et tout aimable invitation de Mme la marquise de la Place, qui avait été fort liée avec Bailly et avec sa femme. Or, quel fut mon étonnement, le jour de la séance publique arrivé, de voir que, dans mon travail, qui n'avait pas moins de vingt pages, l'illustre académicien n'avait pris que cette ligne insignifiante: "Quand Bailly partit de Nantes pour Pessac, il fut accompagné de M. et de Mme Villenave." Bailly avait beaucoup à souffrir des persécutions des Gouvernants, surtout depuis le 31 mai: j'en traçais, sans passion et historiquement, le triste tableau... M. Arago jugea à propos de n'en pas dire un seul mot

J'ai encore quelques petits mémoires et quelques lettres de votre illustre père, dont je n'ai pu, jusqu'ici, retrouver les originaux, mais dont, Madame, j'aurai l'honneur de vous transmettre les copies que j'en fis faire dans le temps, et que je pourrai certifier si vous le désirez.

A votre retour à Paris, si ma santé me le permet, j'aurai l'honneur d'aller vous présenter mes devoirs, et de mettre sous vos yeux les originaux. En attendant, veuillez, Madame, agréer l'hommage de ma plus haute considération et de mon respectueux dévouement.

Villenave

Ce 29 août 1845.

Note confidentielle. M. de Condorcet, comme secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, a beaucoup à se plaindre, et il s'en plaint assez vivement, dans ses lettres à Malesherbes, des torts de cette illustre société. L'un des secrétaires actuels, chargé de la partie mathématique de l'édition, jugera-t-il à propos d'approuver l'impression de ces lettres? Lorsqu'il composa l'éloge de Bailly, qui avait passé toute la dernière année de sa vie à Nantes, dans ma maison, M. Arago désira vivement que je lui donnasse des détails: je les écrivis sur l'instant et tout aimable imitation de Mme la marquise de la Place, qui avait été fort liée avec Bailly et avec sa femme. Or, quel fut mon étonnement, le jour de la séance publique arrivé, de voir que, dans mon travail, qui n'avait pas moins de vingt pages, l'illustre académicien n'avait pris que cette ligne insignifiante, quand Bailly partit de Nantes pour Jumes, il fut accompagné de M. et de Mme Villenave. Bailly avait beaucoup à souffrir des persécutions des gouvernants, surtout depuis le 31 mai; j'en traçais sans passion et historiquement le tout tableau. M. Arago jugea à propos de n'en pas dire un seul mot

16 G 4

5 Le Vendredi. 425

Ma chere amie, vous jugez des choses d'une maniere qui me divertit infiniment. D'abord le Docteur Pangloss s'approche par de vous. Un homme que vous aimez a une affaire fascheuse il est en butte à la haine d'un corps très puissant et dont il a le malheur d'être membre et par cela le corps attendu qu'il est en vacances n'agit point dans ce moment-ci, vous croiez votre ami sauvé. Je suis un des hommes qui estiment le plus l'abbé de Condillac, mais parceque je ne crois pas que tout ce qu'il a dit soit vrai, ou sublime, vous croiez que j'ai de l'aversion pour lui. Les erreurs dont je vous ai parlé et qui se trouvent dans l'art de raisonner ne sont pas des bagatelles, un géometre de mauvaise humeur pourrait entirer des consequences fascheuses pour l'art de raisonner, et dire que si l'analyse des idées conduit en mathematiques à des erreurs il y a lieu de craindre qu'en tout autre genre elle ne trompe également. ~~Mais je~~ Mais je n'ai garde de raisonner ainsi: je crois les ouvrages de l'abbé de Condillac en general fort utiles et fort bons, ~~et~~ et je le regarde comme un des meilleurs disciples de Locke.

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

Quant à l'autre objet de votre enthousiasme, je vous
affirme que je n'ai pour lui aucune aversion personelle, je ne
le juge que par ses œuvres, c'est à dire par ce qu'il fait et
non point par ce qu'il dit ou par ce qu'il fait dire dans les
gazettes. Je ne me permets d'en parler librement qu'à mes
amis, et j'envie d'un voiage où je l'ai entendu admirer
sans dire un mot, sans avoir un mouvement de colere,
mais seulement une legere envie de rire. Quand on veut
juger avec la raison, qu'on s'informe pourquoi, comment et
les choses se font, on a très rarement l'occasion d'être
content; mais on juge très peu avec la raison que le
même public est la dupe des mêmes charlataneries
vingt fois de suite; il suffit de varier un peu les formes.
Comment voulez-vous qu'étant dans le pays le plus éclairé de
l'europe, je sois content lorsque je y vois faire un marché de
ce qui dans des pays moins éclairés a été fait en entier, et quand
on accompagne cette nouveauté des principes les plus dangereux
les plus funestes, qui ôte toute espérance d'autres changemens
aussi nécessaires et plus importans. Il est sur qu'en ne tolerant

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

rien, n'examinant rien, ne s'imposant devien on a le bonheur de voir tout en beau dans certaines circonstances, car cette méthode fait aussi voir tout en mal dans d'autres. Je me souviens de vos emportes de 1771 sur les progrès du despotisme et vous pouvez vous souvenir qu'alors j'étais bien tranquille. Adieu, mon bon ami, ne vous corrigez point de prendre vos affections pour de la raison, mais corrigez vous de prendre la raison de vos passions pour de l'injustice.

J'embrasse tendrement notre bon ami. J'ai lu la feuille de Paris où M. Gavat me dit mon affaire. Je lui répondrai point par ce que je vous avois dit beaucoup de bien de l'abbé de Condillac, et qu'il est aussi par trop [illegible] de l'appeler le vainqueur de Locke; car enfin Locke a fait une révolution dans la philosophie de l'Europe entière, et certainement l'abbé de Condillac n'en a fait aucune. 2°. Parceque je ne pourrais répondre à l'article de Montesquieu qu'en priant de citer une véritable découverte dont il soit l'auteur, or comme cela exige deux conditions 1°. la vérité 2°. la nouveauté. Je doute fort que cela soit possible, et une deux découvertes ne suffiraient pas pour justifier l'épigraphe. Je ne vois pas non plus ce que les deux anecdotes peuvent être en faveur de la modestie de Montesquieu. D'ailleurs je ne vois pas pourquoi briser la statue de Montesquieu

ni Racine, ni corneille, ni moliere, ni même voltaire, n'ont fait de
veritables decouvertes, et l'on voit leur statue avec grand plaisir.
La medaille anglaise est due au bien que Montesquieu a dit de
la constitution anglaise, et surtout à la bonté qu'il a eue d'en
admirer les defauts. Cette maniere d'en juger les philosophes n'est
pas de l'Enthousiasme, c'est de l'engouement. On veut que
son heros soit en tout le 1er homme du monde, et au lieu de
louer dans Montesquieu l'esprit d'humanité dans lequel son livre
a été écrit, les idées ingenieuses, fines, et qu'il y trouvent en si grand
nombre. L'originalité et l'energie de son stile, on veut y voir
des decouvertes, ce que la maniere dont Montesquieu a fait son
livre, l'objet même qu'il s'était proposé rendent presque
impossible. J'ai mis de véritables decouvertes parceque dans les sciences
morales on peut dire des choses nouvelles sans avoir fait des découvertes
Il y a dans ce genre des verités simples qui frappent tout bon
esprit qui y songe et que celui qui ose être de bonne foi à le
merite de dire le premier. Mais ce merite qui est très grand
n'est pas le même que celui d'avoir fait une découverte.
Vous sentez enfin qu'une dispute sur Montesquieu, est impossible
à soutenir dans des journaux. J'ai toujours trouvé cette
epigraphe de l'esprit des loix d'un ridicule extrême, et je ne me
repens point d'en avoir dit mon avis. J'ai ecrit à M. Garat sur
l'abbé de Condillac, je n'ai pas pu lui parler de son article que je
n'avais pas lu, et je crois après l'avoir lu qu'il vaut mieux ne lui en point parler.

Lettre de Condorcet

Paris 21 juin 1849

427

Madame,

Je vous envoie sous cette enveloppe la Lettre de M. de Condorcet que M. Vaillandier m'a chargé d'acheter pour vous à la vente du Cabinet de M. Cap. (n° 270 du catalogue). Sous le même n° du catalogue, était indiquée une autre lettre à laquelle M. Vaillandier m'a dit que vous ne teniez pas. Comme il se trouvait là justement une personne qui la désirait séparément, nous nous sommes partagés le tout. Les 2 pièces ayant été vendues ensemble 30 fr. celle que j'ai eue pour vous vous revient avec les frais à 16 f. 50 c.

J'ai l'honneur d'être, Madame,

Votre très dévoué serviteur

J. Taschereau

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

Le 23 Juin 1849 Ecrit à Mme Laugier de payer les 16 f. 50 c

Copie d'une lettre de Condorcet à Madame Suard. L'original appartient à Mr Berthevin

a/ Sur l'abbé de Condillac

ce Vendredy.

Ma chere Amie Vous jugez les choses d'une manière qui me divertit infiniment. d'abord le docteur Pangloss n'approche pas de vous. Un homme que vous aimez a une affaire facheuse. il est en butte à la haine d'un corps très puissant et dont il a le malheur d'être membre; et parceque ce corps, attendu qu'il est en vacances, n'agit point dans ce moment ci, vous croyez votre ami sauvé.

Je suis un des hommes qui estiment le plus l'abbé Condillac, mais parceque je ne crois pas que tout ce qu'il a dit soit neuf ou sublime, vous croyez que j'ai de l'aversion pour lui. Les erreurs dont je vous ai parlé & qui se trouvent dans l'art de raisonner ne sont pas des bagatelles, un géometre de mauvaise humeur pourrait en tirer des conséquences connaissances facheuses pour l'art de raisonner et dire que si l'analyse des idées conduit en mathematiques à des erreurs, il y a lieu de craindre qu'en tout autre genre elle ne trompe egalement. Mais je n'ai garde de raisonner ainsi. Je crois les ouvrages de l'abbé de Condillac en général fort utiles et fort bons et je le regarde comme un des meilleurs disciples de Loke.

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

Quant à l'autre objet de votre enthousiasme, je vous assure que je n'ai pour lui aucune aversion personnelle. Je ne le juge que par ses œuvres. c. a. d. par ce qu'il fait & non point par ce qu'il dit ou par ce qu'il fait dire dans les gazettes. Je ne me permets d'en parler librement qu'à mes amis, et j'arrive d'un voyage où je l'ai entendu admirer sans dire un mot, sans avoir un mouvement de colère, mais seulement une légère envie de rire. Quand on veut juger avec sa raison, qu'on s'informe pourquoi, comment &c, les choses se font, on a très rarement l'occasion d'être content; mais on juge si peu avec sa raison que le même public est la dupe des mêmes charlataneries vingt fois de suite: il suffit de varier un peu ses tours.

Comment voulez vous qu'étant dans le pays le plus éclairé de l'Europe, je sois content lorsque j'y vois faire à moitié ce qui, dans des pays moins eclairés a été fait en entier, & quand on accompagne cette moitié des principes les plus dangereux, les plus funestes; qu'on ôte toute espérance d'utiles changemens aussi nécessaires & plus importans. Il est sûr qu'en ne lisant rien, n'examinant rien, ne s'informant de rien, on a le bonheur de voir tout en beau dans certaines circonstances, car cette methode fait aussi voir tout en mal dans d'autres.

Je me souviens de vos conseils de 1771 sur les progrès du despotisme & vous pouvez vous souvenir qu'alors

j'etais bien tranquille.

Adieu ma bonne Amie, ne vous corrigez point de prendre vos affections pour de la raison, mais corrigez vous de prendre la raison de vos amis pour de l'injustice.

Je embrasse tendrement notre bon Ami. J'ai lu la feuille de Paris où Mr Garat me dit mon affaire. Je ne lui repondrai point. 1° parceque je crois avoir dit beaucoup de bien de l'abbé de Condillac et qu'il est aussi par trop fort de l'appeller le vainqueur de Locke; car enfin Locke a fait une révolution dans la philosophie de l'Europe entiére et certainement l'abbé de Condillac n'en a fait aucune. 2° parceque je ne pourrais repondre à l'article de Montesquieu qu'en priant de citer une veritable decouverte dont il soit l'auteur; or, comme cela exige deux conditions 1° la verité 2° la nouveauté je doute fort que cela soit possible et une, deux découvertes ne suffiraient pas pour justifier l'épigraphe. Je ne vois pas non plus ce que les deux anecdotes prouvent en faveur de la modestie de Montesquieu. Enfin je ne vois pas pourquoi braser ≠ la Statue de Montesquieu. Ni Racine, ni Corneille, ni Molière, ni même Voltaire n'ont fait de véritables découvertes & l'on voit leur Statue avec grand plaisir. La médaille anglaise est dûe au bien que Montesquieu a dit de la constitution Anglaise et surtout à la bonté qu'il a eu d'en admirer les défauts. Cette maniére de juger les philosophes n'est pas de l'enthousiasme, c'est

BIBLIOTHEQUE INSTITUT

≠ j'en ai pu lire ce mot autrement

de l'engouement. On veut que son héros soit en tout le 1er homme du monde, & au lieu de louer dans Montesquieu l'esprit d'humanité dans lequel son livre a été écrit, les idées ingenieuses, fines qui s'y trouvent en si grand nombre l'originalité & l'energie de son style, on veut y voir des découvertes, ce que la maniére dont Montesquieu a fait son livre, l'objet même qu'il s'etait proposé rendent presque impossible. J'ai mis de véritables découvertes parceque dans les Sciences morales on peut dire des choses nouvelles sans avoir fait des découvertes. Il y a dans ce genre des vérités simples qui frappent tout bon esprit qui y songe & que celui qui ose être de bonne foi a le mérite de dire le premier. Mais ce mérite qui est très grand, n'est pas le même que celui d'avoir fait une découverte.
Vous sentez enfin qu'une dispute sur Montesquieu est impossible à soutenir dans des journaux. J'ai toujours trouvé cette épigraphe de l'esprit des Loix d'une ridicule extrême et je ne me repens pas de l'en avoir dit mon avis. J'ai écrit à Mr Garat sur l'abbé de Condillac. Je n'ai pas pu lui parler de son article que je n'avais pas lu et je crois après l'avoir lu qu'il vaut mieux ne lui en point parler.

L'original de cette lettre ne porte ni date, ni signature, ni adresse. Mais est bien de l'écriture de Condorcet

titres

Condorcet — Copie | Revue retrospective 2ème Série Vol 5 p. 472

430

Lettre de Condorcet à Mr ××× (1) | les motions sont de juin 1790

Monsieur,

Vous vous doutez bien que je ne me soucie guère ~~que je ne me soucie~~ d'aucun titre; mais je n'approuve pas les motions que l'on fait pour les détruire; il doit être permis à tout le monde d'ajouter un sobriquet à son nom, et il n'importe qu'il soit placé avant ou après. Ne gênons en rien les actions privées qui ne blessent point le droit d'autrui; les Américains nous en ont donné l'exemple: on ne voit aucun titre dans les actes privés; prend et donne qui veut le titre d'Esquire. Ce qu'on pourrait faire aujourd'hui (et cela ne serait pas sans utilité) ce serait d'établir pour les noms un système régulier, comme il y en avait un à Rome. Mais point de noms de baptême, parceque la théologie ne vaut pas mieux que la féodalité.

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

Je ne sais ce qu'on a pu vous dire de moi, mais je sais qu'une cabale, qui cherche à rendre odieux ou suspects ceux qui ont le mieux servi la cause de la liberté, me fait l'honneur de me ranger dans cette classe. Si on vous a dit que je m'occupe des moyens d'établir deux chambres, c'est une grande bêtise; car je crois avoir arithmétiquement démontré que cet établissement est absurde: et quand on m'objecte la manière dont certains décrets passent à l'Assemblée, je réponds: qu'il y a vingt moyens d'assujettir un corps unique à des formes qui préservent de ces inconvénients. Je n'aurais même voulu de Véto royal, que pour les objets sur lesquels le roi exerce un pouvoir dont l'usage ne peut être soumis à des règles précises; c'est à dire, suivant moi, pour

(1) Collection de Mr Alexandre Vattemare. L'enveloppe de cette lettre manque: elle n'est pas datée; mais son contenu indique suffisamment l'époque à laquelle elle a été écrite. (note de la Revue)

la Défense et les relations extérieures seulement. La responsabilité peut bien empêcher que les Ministres ne fassent la guerre en traîtres, mais elle n'empêchera jamais qu'ils ne fassent mollement une guerre qui leur déplait

J'ai on vous a dit que je regardais Mr de Lafayette comme le plus ferme appui de notre liberté, on vous a dit la vérité. Mais comme, longtems avant la revolution, j'étais le confident de tous ses projets pour la liberté, comme je connaissais de quel genre de gloire il était jaloux, de quelle espèce d'ambition il pouvait être susceptible, il m'est impossible de sacrifier mon opinion à celle des gens qui, pendant que nous discutions les moyens d'arriver à la liberté, passaient leur vie à solliciter des places. J'estime beaucoup tous ceux qui, avant la révolution, ont, comme Mr de la Metherie, prouvé qu'ils aimaient la liberté; quant à ceux dont la passion date de l'année passée, qui soutenaient il y a un an, les opinions qu'ils reprochent aujourd'hui comme des crimes, j'avoue qu'il m'est impossible de ne pas m'en défier; de ne pas voir en eux des gens destinés à être toujours du parti qui leur offre le plus d'avantage. J'avoue encore que je ne puis estimer ceux des amis de la liberté qui, liés avec les planteurs ou planteurs eux-mêmes, votent pour la conservation de la traite, et font refuser la parole aux gens qui défendent la cause de l'humanité, non plus que ceux qui veulent que les Assemblées primaires soient permanentes à Paris, et ne le ~~soient~~ soient pas dans le reste de l'empire. Je me défie encore plus de ceux qui se plaisent dans le trouble, qui applaudissent aux violences, qui cherchent à multiplier le nombre des mécontens par des rigueurs plus nuisibles qu'utiles. Les hommes qui ont des lumières et des talens, n'ont pas besoin de tous ces moyens pour être quelque chose, ceux qui ont de l'humanité, de véritables vertus, ne voudraient pas les employer.

Voila ma profession de foi. Est-ce là ce que vous appellez être un vrai jacobin?

Agréez je vous supplie Monsieur, les assurances de mon inviolable attachement (Signé) De Condorcet

N. B. J'ai collationné cette lettre sur l'original chez Vattemare cette copie est exacte

Copie

Condorcet

L'original appartient à Mr Feuillet de Conges

431

Ce Jeudy.

Les comités ont été d'avis hier que les commissaires de la trésorerie fussent revocables par le Roi; mais que cette loi ~~ne fut~~ n'étant point constitutionelle pourrait être changée par les législatures. Je voudrais au contraire que ces commissaires fussent declarés ne pouvoir être destitués que par jugement jusqu'à ce que la législature prochaine eut reglé un mode de destitution qui rendit le trésor public independant du ministère.

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT PARIS

Il resultera deux choses du projet du comité. la premiere que les ministres disposant du tresor public ce qui leur sera très facile en destituant quelques commissaires, pourront mettre la nation hors d'état de résister même à une entreprise des fugitifs, ce qu'ils feront aisement soit en vuidant le trésor de numéraire qui dans une commotion violente peut être perdant quelques jours d'une necessité absolue soit en le laissant manquer même d'assignats. La seconde que les ministres retabliront dans le trésor public les abus qui leur etaient commodes et dont la destruction qui n'a pu encore être que partielle, mais qui fait des progrès le generait beaucoup et qu'il faudra et la nouvelle législature des peines et du tems pour réparer le nouveau désordre

Joignez à cela que la liste civile perdant beaucoup

la faculté empruntante qui s'épuise à force d'en avoir usé, il sera très comode pour les ims de pouvoir puiser dans le trésor public ~~pour to~~ pendant le tems qu'ils ont encore à se vendre, pour les autres dy pour les autres de pouvoir en disposer pendant le premier mois de la nouvelle legislature

Cet objet est plus important qu'il ne paraît au premier coup d'oeil, C'est surtout à cause de moi que les comités veulent que le roi puisse nous révoquer. Mais ce n'est pas seulement en qualité de républicain qu'ils m'en veulent c'est encore pour avoir fait insérer dans le plan d'organisation de la trésorerie l'article qui soustrait les deniers publics à l'intrigue ministérielle

Mille complimens

---

cette lettre est adressée à Monsieur

Monsieur Brissot

Rue Gretry N°. 1.

Ce lundi (mai 1791) 432

adressée à Mr. Tarbé,
ministre des contributions.

J'ai été ce matin chez vous, Monsieur, pour vous témoigner le plaisir que m'a fait la justice qui vous a été rendue, et combien je me félicitais des rapports que mes fonctions pourront me donner quelquefois avec le ministre des contributions publiques.

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

J'avais aussi une sollicitation à vous faire; parmi ceux que les décrets de l'assemblée nationale ont privés de leurs places à la monnoie et de leur logement, se trouve M. Fabre juge garde, père de cinq enfans ayant déjà perdu une charge de greffier du chatelet, et dont cette double suppression renverse la fortune. La place de commissaire du roi à la monnoie de Paris ou du moins celle d'adjoint les réparerait en partie. L'assemblée nationale en donnant de nouveaux noms à des fonctions à peu près semblables, n'a pu avoir l'intention de dépouiller les anciens titulaires lorsqu'ils avaient malheureux et qu'ils n'avaient pas démérité. Permettez-moi, Monsieur, de mettre sous vos yeux une demande si juste; permettez du moins qu'avant de une dernière décision Monsieur Fabre ait pu se faire entendre de vous, et vous exposer ses malheurs et ses titres.

Agréez [illegible] vous supplie, Monsieur, les assurances [illegible] attachement. Condorcet.

Condorcet
rep. à l'adr. aux provinces (par..)
1789, in-8°

8 Ce lundi (mai 1791) 432

adressée à Mr. Tarbé,
ministre des contributions.

J'ai été ce matin chez vous, Monsieur, pour vous témoigner le plaisir que m'a fait la justice qui vous a été rendue, et combien je me félicitais des rapports que mes fonctions pourront me donner quelquefois avec le ministre des contributions publiques.

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

J'avais aussi une sollicitation à vous faire; parmi ceux que les décrets de l'assemblée nationale ont privés de leurs places à la monnoie et de leur logement, se trouve M. Fabre juge garde, père de cinq enfans ayant déjà perdu une charge de greffier du chatelet, et dont cette double suppression renverse la fortune. La place de commissaire du roi à la monnoie de Paris ou du moins celle d'adjoint les réparerait en partie. L'assemblée nationale en donnant de nouveaux noms à des fonctions à peu près semblables, n'a pu avoir l'intention de dépouiller les anciens titulaires lorsqu'ils avaient malheureux et qu'ils n'avaient pas démérité. Permettez-moi, Monsieur, de mettre sous vos yeux une demande si juste; permettez du moins qu'avant de une dernière décision Monsieur Fabre ait pu se faire entendre de vous, et vous exposer ses malheurs et ses titres.

Agréez je vous supplie, Monsieur, les assurances de mon respectueux attachement. Condorcet.

432 bis

à Priestley - 1791.

433

1664 9

~~Toute loi Tout~~

Monsieur et très Mortre confrère, L'academie des Sciences m'a chargé de vous exprimer les sentimens de douleur dont le malheur que vous venez d'éprouver la penetrée. Elle sent tout ce qu'ont perdu les Sciences par la destruction des travaux que vous aviez preparés pour elles. Ce n'est pas vous, Monsieur, qui etes a plaindre votre vertu et votre genie vous restent, et il n'est pas au pouvoir des hommes de vous ôter le souvenir du ~~[illegible]~~ bien que vous leur avez fait. ~~[illegible]~~ Ce sont les malheureux ~~qu'une que l'on~~ dont de coupables manœuvres ont egaré la raison, et dont les remords ont déjà puni le crime.

Vous n'êtes point le premier ami de la liberté contre lequel les tyrans aient armé ce même peuple dont il defendait les droits. C'est ~~même~~ le moyen

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE

qu'ils se reservent contre celui
que son désintéressement
l'élévation de son âme
et les pureté de sa conduite
mettent égalent à l'abri de
leurs séductions, et de
leurs vengeances.
Il le commence parce qu'il ne
peuvent ni l'intimider ni le
corrompre, et il arment contre
lui les préjugés quand ils
n'osent même essaier d'armer les loix,
et ce qu'ils ont fait contre vous
est le plus grand hommage
que le tyrannie
puisse rendre à la probité aux talens
et au courage.
Il se forme actuellement
en Europe une ligue contre
la liberté générale du genre
humain, mais depuis longtems
il existe une autre occupée de
propager de défendre
cette liberté sans autres armes que la
raison, et celle-ci triomphera.
La vérité doit finir par
détruire l'erreur et les hommes
de génie soutenus par leurs
nombreux disciples l'emporter
sur un oil ramas d'intrigueurs
corrompus.
Ce beau jour de la
liberté universelle luira
pour nos descendans, mais
du moins nous en aurons
l'aurore,

Sans doute. Il est dans
l'ordre nécessaire des choses que l'erreur
soit passagère et la
vérité éternelle, sans cela elle
ne saurait pas la vérité, et
les hommes de génie, soutenus
de leurs vertueux disciples
ne dans la balance avec la
tourbe des intrigueurs corrompus
[illegible]
tyrannie doivent finir par l'emporter
sur elles.

~~vous avez eu le bonheur d'en~~
~~hâter accélérer le moment~~
ennui en ~~avons~~ aurons goûté l'espérance
ce vous, Monsieur, vous en aurez
~~avez~~ accéléré l'instant, ce
par vos travaux et par
l'exemple de vos vertus, ~~et~~
~~même par votre malheur~~
par l'indignation qui de
l'Europe entière s'est élevée
contre vos persécuteurs,
et par l'intérêt d'étonnement et
d'admiration ~~puissant~~
qu'il excite ce malheur
qui n'a pu atteindre jusqu'à votre
âme.

Je suis avec un inviolable
et respectueux attachement, Monsieur
et très illustre confrère,

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE

10 f (Copie) 435

Monsieur le Président,

Daignez offrir à l'assemblée électorale l'hommage de ma respectueuse reconnaissance.

Elle a sans doute voulu honorer en moi la mémoire de ces hommes illustres dont j'ai été le disciple ou l'ami et qui par leurs travaux ont préparé ~~ou~~ le règne de la liberté.

~~fidèle à leurs principes~~

~~la re~~ fidèle à leurs principes

C'est en conservant l'indépendance ~~entière~~ absolue de mes opinions

c'est ~~en mettant un~~ en mettant tous mes soins à connaître la vérité toute ma politique à la dire ~~toute entière~~ que je m'efforcerai de répondre à cette marque si honorable de la confiance de mes concitoyens.

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE

Convaincu que le
bonheur des nations
~~dépend de~~ consiste dans la jouissance
la plus étendue et ~~la~~ commune la plus
égale des droits de la Nature,
je les défendrai même contre
les attentats que sous de
vains prétextes d'utilité
publique on tenterait de
leur porter heureux
~~je m'efforcerai de~~ si je puis réparer
à force de zèle ce que pour
n'être pas trop accoutumé de
fonctions si importantes et si
difficiles il peut me manquer de
talens et de lumières.

11

436

g

Je m'empressevai toujours, Monsieur, de repondre à un honnête homme qui me parle avec confiance.

Vous me demandez comment j'ai pu justifier le decret qui obliga les ecclésiastiques a prêter le serment civique sous peine de perdre leur traitement. Voici mes motifs. Nous ne sommes pas dans un tems de paix une nuée de nobles prepare une armée sur les bords du Rhin. Une armée de prêtres s'efforce d'en preparer une dans l'interieur. On ne veut pas soudoier celle-ci on propose donc aux prêtres de prêter le serment de maintenir la constitution. Du gêne si peu leur conscience qu'on permet a ceux qui auront prêté ce serment d'avoir des eglises particulieres. Comment peut-il leur rester le moindre prefexte. Quoi vous refusariez une eglise à la chine si on exigeait de vous la promesse de maintenir les loix de l'empire?

BIBLIOTHÈQUE INSTITUT

Ayez un peu de bonté pour nous. Ne nous confondez pas avec l'assemblée Constituante. Nous ne vous demandons point d'être Jansenistes. Nous exigeons que vous vous déclariez Citoyens parcequ'un grand nombre de gens aiant le même habit se sont declarés ennemis.

L'assemblée constituante a declaré ses pensions dette nationale. Mais 1°. Le même assemblée constituante a éxigé de nous creanciers de l'etat non pas son decret mais par titres d'apporter un certificat de résidence en france. 2°. Ce n'est pas au créancier de la nation que l'on conteste sa creance, c'est a un Citoyen que sa naissance a rendu tel ce qui refuse de promettre de vivre suivant la loi qu'on refuse les moyens de nuire à sa patrie.

Je sais que l'on a voulu

936 bis

Memoire du libraire pour une
lettre autographe de
Condorcet achetée par le
Libraire Potier et à
lui payé

337

POTIER

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

QUAI VOLTAIRE, N° 7.

Paris, le 184

Dates	Exempl.		Francs	Cent.
		Fourni a Mme Oconor		
		Lettres de Condorcet	16	50

acquit pour M. Potier

Courtin